

Réunion du Conseil Municipal

Du 19 Juin 2026

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-six le vendredi dix-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes FRIGENZA, DESMARIS, BOURRUD, CARTAU, PHILLIPPON
Ms. CLUET, GUERIN, DECLERCQ, GEAUFFRET, RAYBAUD

Membre(s) excusé(s) : Monsieur Gérard BOUIX

Membre(s) absent(s) :

Mme Joëlle CARTAU est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame Joëlle CARTAU comme secrétaire de séance.

Madame Joëlle CARTAU est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur Gérard BOUIX donne pouvoir à Madame Cécile FRIGENZA

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 Juin 2026
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Convention de prestation de service pour la gestion du rucher communal
- Demande d'estive en alpage pour l'année 2027
- Désignations du référent ambroisie
- Proposition d'accompagnement de l'IT 04 pour la saisie des données Sispea
- Dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2026
- Demande des Scouts de France
- Point d'information sur le site Internet de la commune
- Questions diverses

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Juin 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 05 Juin 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 05 Juin 2026.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA			
Gérard BOUX			
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

4. Signature du procès-verbal de la séance du 05 Juin 2026

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Mélanie DESMARIS, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 Juin 2026.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de la communication le 15/06/2026 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Comité Syndical du PNRV le 08/06/2026 ;
- Réunion de travail sur le dossier des OLD le 09/06/2026 ;
- Rencontres citoyennes le 13/06/2026 ;
- Webinaire SDE 04 le 16/06/2026 ;

Madame Cécile FRIGENZA arrive à 19h00 et peut ainsi prendre part aux différentes délibérations de la séance.

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du bureau communautaire le 09/06/2026 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du conseil communautaire le 16/06/2026 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

9. Convention de prestation de service pour la gestion du rucher communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la gestion du rucher communal, le projet prévoit l'exploitation du rucher par un apiculteur professionnel. A la suite du décès de Monsieur Laurent PRAX qui gérait le rucher communal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que Monsieur Guillaume GUARINO, apiculteur professionnel installé sur le hameau de La Foux, assure la gestion du rucher communal.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette gestion du rucher communal devra faire l'objet d'un contrat de prestation de service entre la commune et l'apiculteur. Il présente à l'assemblée le contrat de prestation de service qui a été établi avec l'aide des services de la sous-préfecture.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** de déléguer la gestion du rucher communal à Monsieur Guillaume GUARINO, apiculteur professionnel de la commune,
- **Décide** de fixer la date de début du contrat de prestation de service entre la commune et Mr Guillaume GUARINO au 01/07/2026,
- **Valide** le contrat de prestation de service proposé à Monsieur Guillaume GUARINO pour la gestion du rucher communal,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Monsieur Guillaume GUARINO,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

10. Demande d'estive en alpage pour l'année 2027

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par Monsieur Christophe QUINSON concernant la préparation de la saison d'estive 2027 et la recherche d'un alpage sur la commune. Il est actuellement éleveur ovin à Tavernes (Var), avec un troupeau de 800 brebis encadrées par trois chiens de protection expérimentés. Il recherche un site d'estive pour les mois d'été de l'année 2027.

Dans sa demande, Monsieur Christophe QUINSON précise qu'il est ouvert à différentes formules, notamment à l'intégration d'un groupement pastoral, tout en ayant une préférence pour une location autonome si cela est envisageable. La présence d'une cabane ou d'un logement de berger sur place serait un vrai atout.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Emet un avis défavorable** à la demande de recherche d'alpage formulée par Monsieur Christophe QUINSON en motivant ce refus par le fait qu'un grand nombre d'éleveurs ovins sont déjà présents sur les places d'estives de la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Monsieur Christophe QUINSON,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

11. Désignation du référent ambroisie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner au moins un référent ambroisie pour chaque collectivité (commune, intercommunalité) pour lutter contre l'ambroisie.

Il rappelle que le référent ambroisie a pour rôle de répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain et d'assurer la remontée d'informations via la plateforme de signalement.

Les ambrosies sont des plantes invasives dont le pollen allergisant constitue un risque important et réel pour la santé publique, avec des impacts sanitaires et agricoles importants.

La gestion de ces signalements via la plateforme implique les actions suivantes, à moduler selon le niveau d'infestation :

- D'assurer le lien avec les services de l'Etat, l'ARS et les organismes compétents notamment FREDON PACA,
- Alerter les propriétaires ou exploitants des parcelles infestées,
- Informer et conseiller les propriétaires ou exploitants des parcelles infestées sur les méthodes de prévention et de lutte contre l'ambroisie,
- De veiller à la bonne mise en place des mesures et à défaut d'en informer le maire ou l'autorité préfectorale en cas de nécessité,
- Coordonner les actions réalisées sur le secteur infesté et s'assurer des moyens de destruction employés,
- Assurer une surveillance des sites connus,
- Rendre compte au maire.

Il convient donc de procéder à la désignation de ce référent communal.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Désigne** Monsieur Claude GUERIN en qualité de référent communal ambroisie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

12. Proposition d'accompagnement de l'IT 04 pour la saisie des données Sispea

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau service proposé par l'Agence Technique 04. Les évolutions autour du système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) ont fortement impacté l'activité de la commune en 2025.

Depuis un an, le pilotage technique du site contributeur de Sispea a été confié à l'Office Français de la Biodiversité. Le Ministère de la Transition Ecologique assure le pilotage stratégique de la mission. Les agences de l'eau sont partenaires du dispositif qui est désormais l'outil de saisie unique des données techniques nécessaires au calcul du coefficient de modulation de la redevance performance eau potable et assainissement qu'elles administrent. A ce jour, les services de l'Etat n'assurent plus de missions d'accompagnement pour la saisie et la vérification des données dans ce portail national.

Faute de lisibilité et de temps pour proposer une offre technique afin d'atténuer les effets de ces modifications, l'agence départementale IT04 n'a pas pu se positionner sur le sujet l'an dernier. Conscients des enjeux que cela représente pour votre service de l'eau et de l'intérêt de produire des données de qualité, qui vont au-delà de la seule obligation réglementaire et fiscale, le Conseil d'administration du 27 février dernier a décidé de proposer une démarche de mutualisation :

- Un service à la carte pour couvrir vos obligations concernant SISPEA (collecte de vos données existantes, première vérification et dépôt sur le portail en ligne dédié),
- Un accompagnement intégré aux missions inscrites dans l'accord-cadre établi entre le Département et l'Agence de l'eau (vérification des données par une tierce personne avant validation du dépôt, définition d'actions correctives en cas d'anomalies et conseils de premier niveau pour la programmation des investissements en lien avec le "score" SISPEA),

Ne faisant pas l'objet de financements existants, le service dédié à la couverture de ces obligations ferait l'objet d'un remboursement des moyens mis à disposition par IT04 (moyens propres, sous-traitance partielle...).

A la suite de la décision de l'assemblée en date du 17/04/2026 de donner un accord de principe à la proposition d'accompagnement de l'Agence Technique 04 en matière de saisie des données SISPEA, cette dernière a communiqué à la commune une proposition d'intervention pour l'année 2026 dont le montant s'élève à 865 € HT.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide la proposition d'accompagnement formulée par l'Agence Technique 04 pour la saisie des données SISPEA telle que présentée par Monsieur le Maire,
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette décision à l'Agence Technique 04,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

13. Dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes peut être déposée auprès du Département des Alpes de Haute Provence. Pour l'année 2026, la commune peut prétendre à une subvention d'un montant de 10 800 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2026 sur l'opération d'aménagement de la Salle Polyvalente et de la Mairie qui comporte le remplacement de l'ensemble des éclairages de la salle polyvalente en LED ainsi que le renouvellement du vidéoprojecteur et la modification de la sonorisation de la salle. Cette opération comporte également l'installation d'un système de vidéoconférence ainsi qu'un écran LED dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Le plan de financement de cette opération s'établit de la manière suivante :

Plan de financement de l'opération d'aménagement de la Salle Polyvalente et de la Mairie	
Montant HT de l'opération	15 601, 84 €
Subvention du CD04 au titre du FODAC 2026	10 800, 00 €
Autofinancement de la Commune	4 081.84 €
Montant TTC de l'opération	18 722, 21 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement de la salle polyvalente et de la mairie** telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FODAC pour l'opération d' d'aménagement de la salle polyvalente pour un montant de 15 601.84 € H.T.,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental 04 une subvention au titre du FODAC d'un montant de 10 800 €,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T	15 601.84 €
Subvention CD04 FODAC	10 800.00 €
Autofinancement	4 081.84 €
Autofinancement + TVA	7 922.21 €
Montant T.T.C	18 722.21 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

14. Demande des Scouts de France

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'autorisation de bivouac pour un groupe de Scouts et Guides de France pour la nuit du 8 au 9 Juillet 2026. Cette organisation représente les Scouts et Guides de France de l'unité marine de Cannes, également appelée Pays de Lérins. Ils encadrent un groupe de jeunes de 12 à 14 ans, appelés les « mousses ».

Dans le cadre d'une sortie en autonomie surveillée, l'organisation recherche un terrain permettant à un groupe de 9 jeunes souhaitant bivouaquer sous tente durant la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 juillet 2026.

Les jeunes rejoindront le lieu à pied depuis le secteur de Malamaire. Afin de leur proposer un itinéraire adapté à leur âge et à leurs capacités, l'organisation souhaite prévoir une randonnée d'environ 6 à 10 kilomètres avant leur arrivée sur le lieu de bivouac.

L'organisation a identifié les abords de la chapelle Saint Pons comme pouvant constituer un emplacement intéressant et souhaiterait savoir s'il serait possible d'y installer les tentes pour une nuit et d'y accéder en voiture pour déposer du matériel. Dans le cas contraire, l'organisation souhaiterait être orientée vers un autre terrain adapté sur la commune. Les besoins de l'organisation sont modestes :

- un emplacement permettant l'installation de deux tentes de 6 personnes + une tente pour un encadrant;
- la possibilité d'assurer l'hygiène du camp, soit par l'accès à des sanitaires, soit, de préférence, par l'autorisation de creuser un trou destiné à la vaisselle et un autre pour les toilettes, dans un endroit discret et éloigné des zones de passage ;
- la proximité d'un point d'eau potable à proximité de la zone ;
- l'autorisation d'utiliser un trépied (réchaud à gaz) pour cuisiner ;

L'organisation précise que les jeunes seront surveillés et suivis par leurs encadrants bénévoles, conformément aux règles des Scouts et Guides de France et dans le respect des lieux qui lui serait confiés.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la demande d'hébergement formulée par le groupe de Scouts et Guide de France telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Valide** l'hébergement du groupe de 9 jeunes pour bivouaquer sur le terrain communal à proximité de la Salle Polyvalente,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédérie CLUET	X		
Claude GUERIN	X		
Mélanie DESMARIS	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Gérard BOUIX	X		
Joëlle BOURRUD	X		
Gilles GEAUFFRET	X		
Joëlle CARTAU	X		
Stéphane RAYBAUD	X		
Auriane PHILLIPPON	X		

15. Point d'information sur le site Internet de la commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur la mise en place du nouveau site Internet de la commune. Il fait état de difficultés importantes avec le prestataire en charge de l'hébergement du site depuis plusieurs mois.

16. Questions Diverses

16.1. Point de situation sur le dossier DPU

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier DPU sur le hameau de La Bâtie.

16.2. Proposition de résidence d'artiste de la part du PNRV

Madame Auriane PHILLIPPON présente à l'assemblée la proposition du Parc Naturel Régional du Verdon qui organise un projet d'accueil d'artiste en résidence entre fin 2026 et tout au long de l'année 2027.

Le principe : accueillir un artiste sur le territoire du Parc pendant 10 semaines (non consécutives), pour lui permettre de travailler à la **création d'une œuvre artistique** et de proposer des temps de rencontres et ateliers avec les habitants, les écoles ou les collèges. Le choix de l'artiste se fera en septembre 2026.

Le thème de la résidence artistique est le suivant : ciel étoilé et pollution lumineuse.

A travers cet appel à projets, le Parc souhaite questionner la thématique de la préservation du ciel étoilé en lien avec la pollution lumineuse. Trop longtemps sous-estimée, la pollution lumineuse (la présence de lumière artificielle dans notre environnement) a des effets réels sur les écosystèmes, les cycles biologiques et donc notre santé. Les animaux, nocturnes ou diurnes, sauvages ou domestiques, sont très sensibles aux modifications de la lumière naturelle. De fait, face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, il est crucial de repenser la place de l'éclairage dans nos usages, publics ou privés, pour moins perturber le monde vivant nocturne dont nous faisons également partie. Plus généralement la pollution lumineuse affecte l'observation du ciel nocturne, patrimoine commun de l'humanité à préserver.

Compte-tenu que la commune a obtenu le label « villes et villages étoilés », le Parc recherche 2 communes intéressées pour accueillir l'artiste en résidence. La mission de la commune sera la suivante :

- Aider le Parc à trouver un lieu d'accueil pour l'artiste : hébergement (gratuit ou à prix modéré) et espace de travail (salle communale si l'hébergement ne le permet pas ou médiathèque).
- Mettre le Parc en relation avec les associations locales pour créer des liens.
- Communiquer sur le projet auprès de vos habitants.

De son côté le Parc prend en charge financièrement ce projet et le coordonne. Il fait le lien entre l'artiste et l'ensemble des partenaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la demande du PNRV et de proposer la candidature de la commune pour ce projet de résidence d'artiste. Il propose également de solliciter M. Dominique IMBURGIA, chargé de mission du PNRV, afin d'étudier les animations qui pourraient être mises en place sur le thème de la pollution lumineuse.

16.3. Fête patronale de la Saint-Jean

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fête patronale de la Saint-Jean au hameau de La Foux aura lieu les 27 et 28 juin prochain. Il rappelle à l'assemblée qu'à cette occasion, tous les conseillers municipaux sont conviés à l'apéritif d'honneur le 28 juin à 12h00.

16.4. Réunion sur la sécurisation de la traversée du hameau de La Bâtie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion sur la sécurisation de la traversée du hameau de La Bâtie aura lieu le 04 juillet 2026 à 16h00. Il va solliciter la brigade de gendarmerie de Castellane afin qu'ils puissent participer aux échanges avec les habitants.

16.5. Prochaines réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal du mois de juillet est maintenu mais celui qui était planifié au mois d'août est annulé.

16.6. Fête du Miel

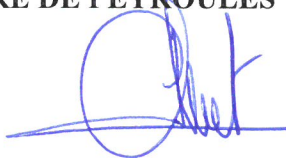
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la deuxième édition de la fête du miel aura lieu le 02 août prochain et sera organisée en partenariat avec les Rencontres Littéraires du Teillon.

17. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Joëlle CARTAU, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 19 Juin 2026.

La séance levée : 20h30

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES



J. CARTAU
La secrétaire de séance

